MÉDECIN 92

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

N°38
JANVIER
2010

« J'ACCUSE »

2 BILLET D'HUMEUR
J'accuse

3 EDITO
2009

4 ÉTHIQUE
Ethique et prélèvements d'organes

6 EXERCICE PROFESSIONNEL
Soigner en Ile-de-France : le site des médecins libéraux

8 TABLEAU DÉPARTEMENTAL
Nouveaux inscrits

11 ACTIVITÉS EXTERIEURES
Conseillers ordinaux

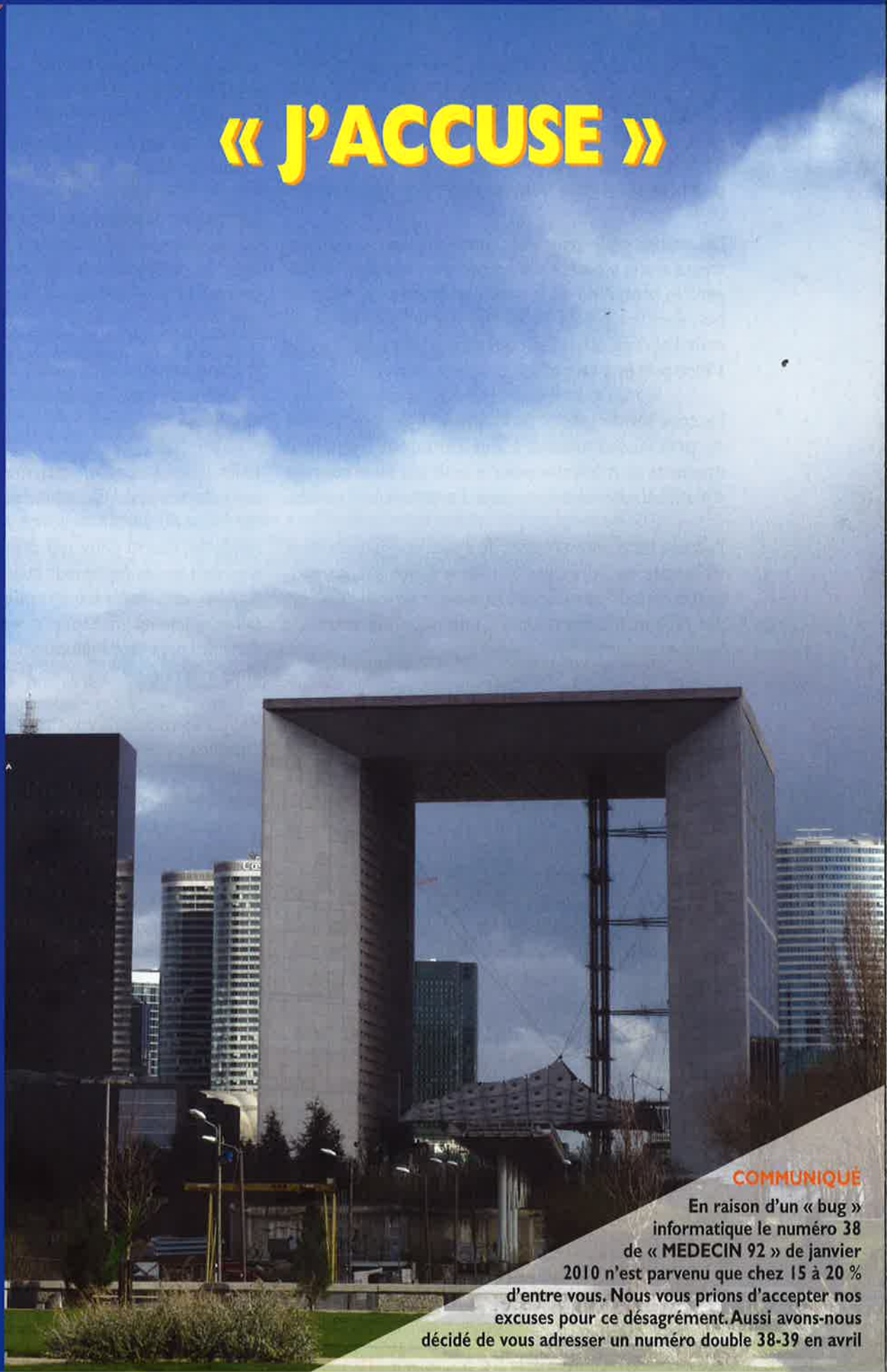

COMMUNIQUÉ

En raison d'un « bug » informatique le numéro 38 de « MEDECIN 92 » de janvier 2010 n'est parvenu que chez 15 à 20 % d'entre vous. Nous vous prions d'accepter nos excuses pour ce désagrément. Aussi avons-nous décidé de vous adresser un numéro double 38-39 en avril

Dr J. Alain CACAULT
Secrétaire Général

J'accuse

Que les mânes d'Emile Zola me pardonnent cet emprunt mais mon irritation n'a d'égale que la colère en son temps de cet illustre pamphlétaire.

Oui J'accuse :

J'accuse les gouvernements successifs depuis au moins trente ans et y compris le gouvernement actuel d'avoir géré le problème de la santé en France en dépit du bon sens, ou plutôt de ne pas l'avoir géré du tout ! mais J'accuse aussi les conseillers universitaires de s'être prêtés à ce gâchis.

J'accuse les dirigeants de l'université de faire perdre de précieuses années à des centaines de jeunes étudiants en médecine pour n'avoir pas eu le courage d'instituer une sélection pour l'entrée en I re année.

J'accuse les parlementaires de s'être courageusement défaussés de l'organisation de la santé sur les dirigeants de la Sécurité Sociale qui ont le mérite de n'être pas élus et jouissent ainsi d'une impunité couvrant leurs exactions

J'accuse les dirigeants des formations politiques, des syndicats ouvriers, et du MEDEF de connivence pour imposer aux professions de santé des conditions de travail visant à leur asservissement. Un travail de qualité ne peut être ni bon marché ni exercé sous la contrainte.

J'accuse les représentants de la loi dont le rôle est de la faire respecter, de la bafouer.
L'affaire de l'ASV (Allocation Spéciale Vieillesse) est une parfaite illustration de la rupture unilatérale de contrat et du non respect des engagements. L'intervention du sénateur VASSEL après les dernières élections aux URML est un reniement fragrant de la parole donnée. Sans compter l'obligation de donner nos dates de vacances, merci aux responsables du CISS, merci Monsieur BUR.

J'accuse les dirigeants de la caisse d'assurance maladie de harcèlement permanent à l'endroit des médecins libéraux : obligation de télétransmettre, obligation de prescrire des génériques, la liste est loin d'être exhaustive.

J'accuse certains responsables de syndicats médicaux de collusion avec le pouvoir au détriment des médecins, leurs mandants.

Enfin, je vous accuse, vous, mes chers collègues mes amis, de passivité ! Qu'attendez-vous pour vous révolter ? Quand certaines zones rurales ont perdu leur médecin, quand ceux qui prennent leur retraite ne trouvent aucun repreneur, quand nos jeunes collègues fraîchement diplômés attendent dix ans pour s'installer, quand les médecins que nous avons débauchés dans des pays en développement préfèrent retourner chez eux que de rester en France !

Rappelez-vous qu'il vous reste deux arguments indiscutables pour revenir dans la dignité à la table des négociations : la cessation du travail et la déconvention… et rien d'autre ! Si vous en êtes incapables alors continuez à baisser la tête et subissez !

En fait je préférerais n'accuser personne et que la profession de médecin retrouve sa place qui est celle d'un métier honorable et respecté. ■

Dr J.A. Cacault

EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF

Médecins qualifiés en médecine générale
Vous pouvez devenir SPECIALISTE en MEDECINE GENERALE

Si vous répondez à certains critères, une Commission du Conseil Départemental pourra vous qualifier. Demandez au CDO 92 l'envoi d'un dossier de qualification (01.47.33.89.35 – Madame ORTUNO) ou bien téléchargez un questionnaire de qualification sur le site du CNOM
www.conseil-national.medecin.fr

BONNE NOUVELLE ! **ATTENTION : DATE BUTOIR POUR VOUS QUALIFIER : REPOUSSEE AU 30 SEPTEMBRE 2012**

Photo de couverture : La Grande Arche

ÉDITORIAL

2009

Dr J. Claude LECLERCQ
Président

L'année écoulée s'est terminée dans le surmenage de nos confrères pédiatres et généralistes, amenés à faire face à la recrudescence de la grippe A (H1N1), et dans la participation (volontaire ou résignée) de tous, dans les lieux de vaccination. Par ailleurs, 2009 avait vu la gestation difficile, puis enfin la promulgation de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » (HPST), le 21 juillet.

Cette loi bouleverse profondément la pratique de nos confrères hospitaliers, en outre, elle intéresse l'Ordre sur deux points.

Tout d'abord, la modification de l'article L 4124 -2 du Code de la Santé Publique vient changer la donne en matière de plaintes à l'encontre des médecins assurant un service public.

Ces praticiens étaient jusqu'ici relativement protégés car les particuliers ne pouvaient pas porter plainte à leur encontre en responsabilité disciplinaire, c'est à dire devant les instances ordinales (seul le Ministère de la Santé, le Préfet du département, ou le Procureur de la République avaient la possibilité de la faire).

Or, depuis juillet 2009, la saisine est donnée en outre au Conseil National et au Conseil Départemental de l'Ordre, ainsi qu'au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS). En conséquence, les médecins conseillers ordinaux, les médecins experts, les médecins hospitaliers (hôpitaux publics et hôpitaux privés participant au service public) pourront être traduits devant l'Ordre.

Les Conseils Départementaux instruisent alors la plainte, organisent une conciliation, et quel que soit le résultat de celle-ci, délibèrent pour décider ou non de la transmettre à la Chambre Disciplinaire de Première Instance (CDPI) du Conseil Régional de l'Ordre. Les patients n'ont donc pas la saisine directe, le Conseil Départemental a heureusement un rôle de filtre, pour classer les affaires où l'on ne relèverait aucune faute déontologique.

Nos confrères peuvent être assurés de la grande attention de notre Conseil, de sa particulière vigilance pour rejeter les plaintes abusives.

Les seuls privilégiés restent les médecins exerçant une fonction de contrôle (Médecins Conseils de l'Assurance Maladie par exemple). Ils ne sont traduits devant la Chambre Disciplinaire de Première Instance que par le Ministre, le Préfet et le Procureur, comme auparavant.

Le deuxième sujet qui intéresse l'Ordre dans la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » n'est encore qu'au stade de projet de décret. Il s'agit du décret sur « les modalités d'organisation de la continuité des soins en médecine ambulatoire ». Ce projet a fait pousser des hauts cris aux syndicats de médecins libéraux.

L'Ordre s'en est ému lui aussi, notamment à son plus haut niveau, le Docteur Michel LEGMANN, Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, a rendu à Madame la Ministre un avis défavorable concernant ce projet, après une consultation générale des Conseils Départementaux. Rappelons qu'il serait question que les médecins avertissent leur Ordre deux mois avant de prendre des congés, s'ils ne sont pas remplacés. Notre Président demande que l'on fasse confiance aux médecins pour assurer la continuité des soins, et qu'en cas de pénurie de l'offre, dont ils ne sont nullement responsables, les Agences Régionales de Santé assument leur mission avec l'aide des Conseils Départementaux en recherchant des solutions, comme par exemple, une mutualisation des moyens privés et publics. Enfin cette réglementation qui attente au libéralisme, sera un épouvantail supplémentaire pour écarter les jeunes médecins d'une installation libérale.

Confrères, espérons donc que ce projet sera plus « humanisé » pour le corps médical. En attendant, pour ne pas prêter le flan à la critique, efforcez-vous (vacances, nuit ou week-end) de mettre toujours une adresse sur votre répondeur. Cela semble la moindre des dispositions pour respecter la continuité des soins et pour honorer la confiance dont vous gratifient vos patients.

L'année 2010 commence. Souhaitons qu'elle soit moins chargée en événements agressifs pour notre profession ; que nous puissions nous consacrer à ce pourquoi nous l'avons choisie, soulager nos patients et être assurés de leur reconnaissance.

Tels sont les vœux de votre Conseil.

Dr Jean Claude LECLERCQ

Ethique et prélèvements d'organes

Cet article fait suite aux travaux de la Commission d'éthique du 14 octobre 2009

Dr V. THYS
Secrétaire Général Adjoint

Dr Y. LEFEBVRE
Vice-Président
Président de la Commission d'Ethique et de Réflexion sur la douleur

Un organe doit être prélevé sur une personne avant d'être greffé sur une autre personne. Ceci implique donc **une atteinte à l'intégrité du corps humain.** Cependant cette **mutilation** est consentie librement et gratuitement par la personne sur laquelle est prélevé l'organe ; On qualifie ainsi cette personne de **donneur.**
Un organe ne peut être prélevé sans le consentement du donneur qu'il soit vivant ou mort. Il ne peut être acheté ou vendu, car ce n'est pas une « marchandise ». Ce serait en contradiction avec **la dignité de la personne et le respect dû au corps humain.**
Sur ce sujet notre déontologie est régie par l'**Article 16 du CDM : Collecte de sang et prélèvements d'organes**

L'article 16 (article R.4127-16 du code de la santé publique) dispose :
La collecte de sang ainsi que les prélèvements d'organes, de tissus, de cellules ou d'autres produits du corps humain sur la personne vivante ou décédée ne peuvent être pratiqués que ***dans les cas et les conditions définis par la loi.***

QUELLE EST LA LÉGISLATION EN LA MATIÈRE ?

Les prélèvements et greffes d'éléments du corps humain sont régis en France par la loi du 6 août 2004 relative à la Bioéthique, inscrite dans le Code de la santé publique, article L 1211-1 et suivants.
Cette loi vise à protéger ces activités des activités commerciales, à préciser les modalités de recueil du consentement des donneurs et à garantir la sécurité sanitaire des produits.

Deux principes majeurs sont posés : **consentement préalable et gratuité.**

• Les donneurs vivants :

Peuvent se prêter à un prélèvement d'organe destiné à une personne en attente de greffe : Les parents, les enfants, les frères et sœurs et aussi le conjoint et la famille proche (cousins et cousines germains).
Faut-il encore élargir le cercle des donneurs ?
Au regard de l'expérience de certains pays étrangers et du bilan de l'application de la loi de 2004, la possibilité d'un élargissement complémentaire du cercle de ces donneurs vivants est à nouveau posé :

- Doit-on inclure dans la liste des donneurs potentiels toute autre personne ayant un autre lien de parenté avec le receveur que celui posé dans la loi (neveu, nièce) ?
- Doit-on permettre le don entre amis ?
- Doit-on envisager la possibilité d'un don totalement altruiste et anonyme ? Un donneur donnerait un organe de son vivant de façon anonyme et gratuite à un receveur qu'il ne connaît pas. Cependant, s'il est possible de vivre avec un seul rein, le risque pour le donneur n'est pas nul.

L'élargissement du cercle des donneurs n'a finalement pas permis d'augmenter de façon importante le nombre de greffes. A ce jour, la pratique de la greffe à partir de donneurs vivants reste peu développée : en 2007, elle ne concerne que 8 % des greffes de rein et 1,7 % des greffes de foie.
Le consentement à un prélèvement d'organe doit être exprimé devant un juge (tribunal d'instance) ; le prélèvement doit aussi être autorisé par un « comité d'experts » à la suite d'un entretien avec le donneur.

• Le prélèvement sur personne décédée

Toute personne peut de son vivant exprimer son refus de prélèvement post-mortem. Mais « ce prélèvement peut être pratiqué dès lors que la personne n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement » (CSP, art. L 1232-1). C'est le principe du consentement présumé. S'il n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt, le médecin doit s'efforcer de recueillir auprès des proches l'éventuelle opposition antérieure du défunt. Il doit s'incliner devant une opposition maintenue de la famille. En 2007, dans 28 % des cas recensés de mort encéphalique, le prélèvement n'a pas été effectué pour raison d'opposition du défunt ou de sa famille.

Quelle que soit la situation trois principes sont essentiels :

• Le principe de gratuité : la gratuité des dons à partir du corps humain, les organes prélevés ne peuvent avoir le statut de marchandise.

• Le principe d'anonymat : l'anonymat des dons d'organes est un principe consacré par la loi (Art. 16-8 du code civil et art. L 1211-5 du CSP) ; mais il n'intervient que pour le prélèvement sur une personne décédée.
• L'interdiction de publicité : L'article L 1211 du CSP interdit toute publicité en faveur du don d'éléments ou de produits du corps ; cela n'interdit pas l'information du public.

La difficulté du consentement :
• Le consentement des **donneurs vivants :** Pour eux la question difficile est la **liberté** du consentement (pressions des proches ou sentiment d'obligation). C'est pour cela que la loi de 2004 a prévu un entretien pour le donneur avec un comité d'experts afin d'aider ce dernier dans son choix et de le protéger. Ce comité est composé de 5 experts : 1 psychologue, 1 représentant des sciences humaines et 3 médecins tous indépendants de l'équipe de greffe.
• Le consentement pour les **personnes décédées : La « mort encéphalique »** (La mort correspond à la destruction totale et irréversible des fonctions de l'encéphale, à savoir l'ensemble formé par le cerveau, le cervelet et le tronc cérébral) peut être décrétée alors même que sont maintenues artificiellement respiration et circulation sanguine. **Le prélèvement ne peut être effectué en cas d'opposition de la famille.** Il est souvent impossible de la convaincre de la réalité de la mort alors que le cœur continue à battre. Le maintien artificiel de la respiration et de la circulation sanguine donne souvent le temps d'engager un dialogue avec la famille et d'obtenir son accord. Mais l'attitude est toute différente sur des personnes présentant un **« arrêt cardiaque et respiratoire persistant ».** Certains organes, tel que le rein, doivent être prélevés peu de temps après l'arrêt de la circulation sanguine, avant même que la famille ne soit avertie et n'ait donc pu faire part de l'opposition du défunt ou donner son accord. Le dialogue avec la famille de la personne décédée est ainsi en danger d'être négligé ou même abandonné. L'esprit même du « **don** d'organe » pourrait être transformé.
Pour les prélèvements sur les enfants, la loi **impose** le recueil du consentement des parents.
Telles sont les dispositions qui régissent à l'heure actuelle les prélèvements d'organes. Elles ne devraient pas être sensiblement modifiées par la prochaine loi de bioéthique. ■

Les Docteurs Yann Lefebvre et Véronique THYS

EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF

AMU – CENTRE 15

Il est rappelé aux médecins de garde qu'il est très important qu'ils confirment au début de leur prise de garde leur présence effective en téléphonant à l'**AMU** sur une ligne privilégiée :

01.47.10.70.35

en précisant leur mode d'exercice :
• garde statique au cabinet
• garde statique dans MMG
• garde mobile avec visites

et le numéro de téléphone où les joindre.

Par contre, les confrères désirant une intervention du SAMU feront le :

01.47.10.70.10

cet appel entraînant la création d'un dossier.

Dr A. SEMERCIYAN
Conseiller Ordinal

Soigner en Ile-de-France : le site des médecins libéraux

Où s'installer en Ile-de-France ? Comment s'y préparer ? Médecins juniors, médecins seniors, comment faciliter les échanges en vue d'une passation de cabinet ?

Pour répondre aux attentes des jeunes médecins et les inciter à franchir le pas de l'installation, les médecins libéraux franciliens ont créé le site « Soigner en Ile-de-France ». Guichet d'information et de contact, le portail offre une information permanente et mise à jour sur l'installation, mais aussi sur toutes les étapes de l'exercice de la médecine libérale.

Douze partenaires sont à l'origine de cette initiative pilote en France créée pour les médecins, par les médecins : l'Union régionale des médecins libéraux d'Ile-de-France, les Conseils départementaux et le Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France, les syndicats de jeunes médecins en formation (SCCAHP, SIHP, SRP-IMG) et la Fédération de l'hospitalisation privée d'Ile-de-France.

Conscients de la nécessité d'associer leurs efforts, le CDOM 92 et ses partenaires ont choisi de coordonner leurs politiques et ressources respectives afin d'accroître l'efficacité et la cohérence de leurs actions en Île-de-France, notamment par le biais de www.soignereniledefrance.org

PROMOUVOIR LES MÉCANISMES D'AIDES À L'INSTALLATION

L'installation est une étape qui effraie de plus en plus les jeunes médecins. Pour l'affronter sereinement, le site propose une mine de conseils, que ce soit en matière de formalités administratives, de contrats d'exercice, de choix de secteur, de financement, de conseils à l'accès aux expertises bancaires et aux emprunts, de prévoyance, de gestion… accompagnés de témoignages vidéos de jeunes médecins installés récemment en ville ou en établissement.

OÙ S'INSTALLER ?

Une cartographie inédite et dynamique de l'offre de soins permet de découvrir à l'échelle de la commune le nombre de médecins en exercice dans 18 spécialités et les cliniques. L'indicateur de la moyenne d'âge des praticiens, toujours par commune, permet d'anticiper les besoins en médecins.

FACILITER L'EXERCICE QUOTIDIEN

Soigner en Ile-de-France regroupe les informations utiles à la pratique de tout médecin exerçant en libéral, que ce soit en matière de :

- remplacement avec des documents téléchargeables (contrat-type, charte du remplaçant), et des conseils pour un remplacement réussi ;
- exercice en établissement privé avec notamment sa réglementation et son organisation de la Permanence des Soins ;

- vie conventionnelle et rapports avec l'Assurance maladie ;
- protection sociale et de retraite en lien avec la CARMF ;
- organisation de la Permanence des Soins (les horaires, la législation, les indemnités) ;
- formation médicale continue ;
- information sur les organisations professionnelles (URML, Ordre des Médecins, etc.) ;
- par des petites annonces de demandes ou d'offres de cession de cabinet ou de remplacements sur toute la région, et département par département.

AIDER LE MÉDECIN DANS L'ÉVOLUTION DE SA CARRIÈRE

Choix personnel ou pour lutter contre l'épuisement professionnel, nous pouvons être amenés à changer notre mode d'exercice. Plusieurs voies sont proposées (exercice en groupe, temps partiel, cabinet secondaire) et des conseils et témoignages sont accessibles pour un changement d'activité.

PRÉPARER SA RETRAITE ET L'APRÈS RETRAITE

Préparer sa retraite ne s'improvise pas, comme l'illustre le témoignage du docteur Alain Vuong, ORL à exercice mixte qui a choisi de poursuivre une activité libérale après la retraite à Boulogne Billancourt.
Mais d'autres options sont possibles. Dans tous les cas, Soigner en Ile-de-France vous explique comment calculer vos points retraite, anticiper la transition générationnelle, mettre en place votre succession ou encore poursuivre une activité libérale ou salariée.

En réunissant leurs compétences, les partenaires de ce portail ambitieux ont souhaité enfin s'emparer de la problématique de l'accès aux soins à l'échelle du territoire de l'Ile-de-France pour permettre aux médecins d'agir sur les territoires les plus défavorisés grâce à une meilleure connaissance de la répartition de l'offre de soins. L'outil cartographique développé spécialement pour le site, à partir des données de la CARMF, facilite cette démarche.

ECHANGER : FORUM ET PETITES ANNONCES

Enfin, Soigner en Ile-de-France se veut un lieu d'échanges intergénérationnels entre médecins exerçant dans notre région, par le biais des petites annonces et d'un forum que nous vous invitons à visiter et alimenter. Pour passer du virtuel ou réel, les partenaires se sont également engagés à organiser des rencontres entre jeunes médecins et médecins installés sur les différents territoires franciliens.

Bonne visite !

Armand Semerciyan,
conseiller ordinal des Hauts-de-Seine
Sylvie Courboulay, responsable
communication URML Ile-de-France

EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF

Les Aphorisme de la CARMF

- Ne pas être à jour de ses cotisations est une menace pour toute la famille du médecin
- Ne pas déclarer rapidement ses arrêts de travail est une erreur grave
- Ne pas évaluer ses besoins réels de couverture en revenus et en capitaux est une prise de risque majeure.
- Une couverture complémentaire est indispensable notamment pour les 90 premiers jours. Ne pas confondre caisse de retraite et caisse maladie.

NOUVEAUX INSCRITS

Séance du 14 octobre 2009

ABOUCAYA DAVID
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

AIT ALI SLIMANE MALIKA
E - CLINIQUE CCBB 105 AVENUE VICTOR HUGO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ALEXANDRE MARINA
C - 30 DU PONANT 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

ATALLAH FADI
E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY 1 RUE VELPEAU 92160 ANTONY

BELLIOT CLAIRE
E - 204 RUE ADOLPHE PAJEAUD 92160 ANTONY

BELLON MARIE
E - CTRE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL 167 AVENUE F ET IRENE JOLIOT CURIE NANTERRE CEDEX

BENSEHIL YASMINA
C - 12 DE L ABREUVOIR 92400 COURBEVOIE

BIOKA GENEVIEVE
E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE 267bis RUE DES GROS GRES 92700 COLOMBES

CADOUX LAURENCE
E - UGECAD ILE DE FRANCE 49bis RUE KLOCK 92110 CLICHY

CAUCHEMEZ BRUNO
E - CTRE MEDICO-CHIRURGICAL AMBROISE PARE 27 BD VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

CHOURAQUI HELENE
C - 10 AVENUE SAINTE FOY 92200 NEUILLY SUR SEINE

DONNETTE-LE QUINTREC MOGLIE
E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 SURESNES CEDEX

DUCHESNE MARIE-FRANCE
C - 3 RUE DES GATE CEPS 92210 ST CLOUD

GARNIER ANNE MARIE
E - UNITE DE COORDINATION 2 RUE DANTON 92230 GENNEVILLIERS

GOSSOT GAELLE
C - CHEZ MR VERNIER FABIEN 63 RUE ADRIEN CRAMAIL 92500 RUEIL MALMAISON

GRAILLE GUILLAUME
E - 23 RUE PRADIER 92410 VILLE D AVRAY

GREGOIRE STEPHANIE
E - COMMISSARIAT A L 'ENERGIE ATOMIQUE 18 ROUTE DU PANORAMA FONTENAY AUX ROSES CEDEX

HERZ MELANIE
E - 1 PASSAGE DU CLOS 92380 GARCHES

HOBEIKA JOSEPH
E - HOPITAL AMERICAIN DE PARIS 63 BD VICTOR HUGO B.P. 109 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

KOSSARI NILOUFAR
E - CLINIQUE AMBROISE PARE 27 BD VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

LANGLOIS SOLINE
E - CLINIQUE DE LA MONTAGNE 12 RUE DE LA MONTAGNE 92400 COURBEVOIE

LARIVIERE PHILIPPE
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE UNITE ADDICTOLOGIE 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

LECLERC-MERCIER STEPHANIE
E - 22 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 92140 CLAMART

LENGLET HUGO
E - 178 RUE DES RENOUILLIERS COLOMBES CEDEX

LESCAR STEPHANIE
C - 5 ALLEE DE LONGCHAMP 92150 SURESNES

MENHOUK CHRISTOPHE
C - 46 BD DU GENERAL LECLERC 92110 CLICHY

MIGNON FRANCOISE
E - CLINIQUE AMBROISE PARE 27 BD VICTOR HUGO 92200 NEUILLY SUR SEINE

MORIS CHANTAL
C - 12 BOURGAIN 92130 ISSY LES MOULINEAUX

NAVARRO CAROLINA
E - MDPH 2 RUE RIGAULT 92000 NANTERRE

NGUEKEU-TANKE ELODIE
C - 5 DES BAS COQUARTS 92220 BAGNEUX

NOUCHY MARC
E - SELAS LABORATOIRE D EYLAU 34 AVENUE DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE

NOVOSSAD-HERBAUT EMILYA
C - BAT 19 41 DE LA FONTAINE GRELOT 92340 BOURG LA REINE

SAAL SAMUEL
E - 178 RUE DES RENOUILLIERS COLOMBES CEDEX

SCHEINMANN NICOLE
C - 4 EDITH CAVELL 92400 COURBEVOIE

SCHEINMANN PIERRE
C - 4 EDITH CAVELL 92400 COURBEVOIE

SUCIU VOICHITA
E - CENTRE RENE HUGUENIN 35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

VAILLANT MARIE-FRANCE
E - ENTREPRISES ET SANTE 96 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

YAZID MOURAD
E - HOPITAL MAX FOURESTIER 403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE NANTERRE CEDEX

Séance du 18 novembre 2009

ALBOU ANTHONY
E - MAISON DE SANTÉ DE BELLEVUE 8 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918 92190 MEUDON

AMOUR MARIE-CAROLINE
C - 24 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ANDRIEU JEAN-MARIE
E - CLINIQUE DE LA PORTE ST CLOUD 26 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

BENACHI ALEXANDRA
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

BERLET SABINE
C - 12 ALLEE YOURI GAGARINE 92300 LEVALLOIS PERRET

BERNARD ERIK
E - 9 RUE CHANTE COQ 92800 PUTEAUX

BOURBOTTE LAURENT
C - BATIMENT ANJOU 17 RUE DES 4 VENTS 92380 GARCHES

BROCCO CARMINE
E - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME 143 AVENUE ARMAND GUILLEBAUD 92160 ANTONY

CARCAILLE MAUD
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

CAREYRON ARNOLD
E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP) 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

CARRIE ANNE SOPHIE
E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY 1 RUE VELPEAU 92160 ANTONY

CHALLAL SALIMA
E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES RENOUILLIERS COLOMBES CEDEX

CORDIER ANNE-GAEL
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

COSTI RENATO
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

CZERNICHOW CAMILLE
E - 7 AVENUE DES 4 CHEMINS 92330 SCEAUX

DELORME GERALDINE
C - 3 AVENUE GABRIEL PERI 92350 LE PLESSIS ROBINSON

DE MIRANDA SANDRA
E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 SURESNES CEDEX

DESCAUSE EVELYNE
E - CMPP PROVINCES FRANCAISES 56 BD PROVINCES FRANCAISES NANTERRE

DEWOLF CAROL
E - CLINIQUE MEDICALE 23 RUE PRADIER 92410 VILLE D AVRAY

DUMAS SOPHIE
E - APST BTP RP 38 RUE DE BELLEVUE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

DURLACH-MISTELI CECILE
C - 23 RUE RAYNOUARD 75016 PARIS

FARGEAUDOU YANN
E - CABINET D'IMAGERIE MEDICALE (IMAG) 1 RUE DU PERE TALVAS 92110 CLICHY

FONTAINE-DABERNARD ANNE
E - LYCEE TOULOUSE LAUTREC BLD CELLE SAINT CLOUD VAUCRESSON

FRIEDERICH LUDOVIC
E - CLINIQUE SAINTE ISABELLE 24 BOULEVARD DU CHATEAU NEUILLY SUR SEINE

GALLET ANNIE
E - SST EDF DIRECTION COMMERCE TOUR CEDRE - 3EME ETAGE 7 ALLEE DE L'ARCHE PARIS LA DEFENSE CEDEX

GARCIA TATIANA
E - SANTE SERVICE 15 QUAI DE DION BOUTON PUTEAUX CEDEX

GAUDIN SOPHIE
C - 109 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

GAXOTTE VIRGINIA
E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 SURESNES CEDEX

HUYNH EMILIE
E - 47 AVENUE VERDIER 92120 MONTROUGE

IBAGNEZ ALAIN
E - MAS LES AMIS DE L'ATELIER 27 RUE JOSEPH LAHUEC 92290 CHATENAY MALABRY

JOSSERAND JULIEN
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

JUNGER MARIE
E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY 1 RUE VELPEAU 92160 ANTONY

LAGADEC GERALDINE
E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY 1 RUE VELPEAU 92160 ANTONY

LAIGLE LAURENCE
E - INSTITUT RECHERCHES SERVIER 6 PLACE DES PLEIADES 92400 COURBEVOIE

LAYEC SABRINA
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

LEBORGNE-MEYER ANNE-SOPHIE
E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE 133 AVENUE DE LA RESISTANCE 92350 LE PLESSIS ROBINSON

LE DORIOL ANNE-LAURE
E - MAISON DE SANTE BELLEVUE CLINIQUE NEURO PSYCHIATRIQUE 8 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918 92190 MEUDON

LE DU DAMIEN
E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP) 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

LEGKOBYT TATIANA
C - 33 RUE DU DOCTEUR MAGNAN 92150 SURESNES

LEIBOVICI DANIELE
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

E = Exercice
M = Mixte
C = Correspondance

TABLEAU DEPARTEMENTAL

LETANG NICOLAS
E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36 SURESNES CEDEX

LEY LEA
E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

LORIGNY SEVERINE
E - ORPHAN EUROPE IMMEUBLE LE WILSON 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE PARIS LA DEFENSE CEDEX

LOUDENOT ANNE
E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

MALGOUYRES ISABELLE
C - 2 RUE DES PYRENEES 92500 RUEIL MALMAISON

MARCENKO JELENA
E - HOPITAL MAX FOURESTIER 403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE BP 1403 NANTERRE CEDEX

MASPERO CLEMENCE
C - ESCALIER D 25 RUE SEVERINE 92130 ISSY LES MOULINEAUX

METIVIER ANNE-CECILE
E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH 92150 SURESNES

MINKO FREDERIC
C - 1 SQUARE GABRIEL FAURE 92160 ANTONY

MONIN-HOVHANNESSIAN CHARLOTTE
C - 14 RUE VIOLET 75015 PARIS

MORVAN CHRISTINE
C - 16 RUE ERNEST LAVAL 92170 VANVES

PHILONENKO ALEXANDRE
E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE 3 RUE DE LA PAIX GENNEVILLIERS CEDEX

POPESCU CORINA-RODICA
E - 26 AVENUE MARCELLIN BERTHELOT 92320 CHATILLON

RAUTOU PIERRE-EMMANUEL
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

RENAUDON DELPHINE
C - 9 RUE VICTOR HUGO 92400 COURBEVOIE

RENNUIT ISABELLE
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

RICHEZ SOPHIE
E - CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES 3 PLACE SILLY ST CLOUD CEDEX

ROZENBERG GAELLE
E - CMP ENFANTS 92I06 27bis AVENUE VICTOR CRESSON 92130 ISSY LES MOULINEAUX

SALAHSHOUR HENRI
E - CLINIQUE DE MEUDON LA FORET 3 AVENUE DE VILLACOUBLAY 92360 MEUDON LA FORET

SELLAM BENJAMIN
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

SIMON ARNAULD
E - LE LABO GARE DE LA DEFENSE RER A PUTEAUX

SOLLOGOUB ISABELLE
C - 18 RUE DE SOLFERINO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

STAUB GREGORY
E - 10 RUE ANNA JACQUIN 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

THIEBOT LAURE
E - 15 RUE DU 19 JANVIER 92380 GARCHES

TOUSSAINT AMELIE
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY CEDEX

TRIOL ISABELLE
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

WARWICK BERTILLE
C - 59 RUE DE BILLANCOURT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Séance du 9 décembre 2009

BATTUT LAURENT
E - SSR L'AMANDIER 57 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 92290 CHATENAY MALABRY

BENGUIGUI JULIEN
C - 9 RUE GARNIER 92200 NEUILLY SUR SEINE

BINEAU SEBASTIEN
E - LABORATOIRE LUNDBECK SAS 43 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT ISSY LES MOULINEAUX

CHARLANNE-DAGORNE MARIE AUDE
E - ACMS 157 RUE DES BLAINS 92220 BAGNEUX

CHAUSSERAY CHRISTOPHE
E - 15 RUE GABRIEL PERI 92700 COLOMBES

CHAUTARD JULIEN
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY

COLAS FREDERIC
E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP) 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

DALU ALEXANDRA
C - 7 ALLEE MARIE NODIER 92260 FONTENAY AUX ROSES

D'ASSIGNIES GASPARD
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY

DELIU LIVIU
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

DOBRIN ANCA
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

DUFFIET PASCAL
E - HOPITAL RAYMOND POINCARE (AP-HP) 104 BD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES

FELTAIN CLAIRE
C - 38 RUE PIERRE CURIE 92330 SCEAUX

FROISSART ANTOINE
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY

GALLET SEVERINE
C - 68 AVENUE PAUL VALERY 92160 ANTONY

GALVAO FILIPE
E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP) 178 RUE DES RENOUILLIERS COLOMBES

GHARMAOUI MOHAMED
C - 8 AVENUE DES SEVINES 92230 GENNEVILLIERS

GILLET ADELINE
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY

GILLET ANNE
E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH SURESNES

HAUTER ANTOINE
E - APST-BTP-RP 110 AVENUE DU GENERAL LECLERC BOURG LA REINE

JOB EMMANUEL
C - 1 RUE PECQUAY 75004 PARIS

LAIZE HELENE
E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE 133 AVENUE DE LA RESISTANCE 92350 LE PLESSIS ROBINSON

LAVALLEE ISABELLE
E - 36 RUE EMILE ZOLA 92150 SURESNES

LEBOIME ARIANE
E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE BOULOGNE BILLANCOURT

LE GOUEZ AGNES
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

MAUPPIN-PIERRE RUTH
C - 68 RUE GALLIENI 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

NAAR FABIEN
C - 14 RUE YVES DU MANOIR 92420 VAUCRESSON

NGUYEN NHAN QUANG NHAN QUANG
E - 9 RUE GREFFULHE 92300 LEVALLOIS PERRET

RALU-KOPEC EMILIE
C - ESCALIER A 35 RUE RASPAIL 92270 BOIS COLOMBES

RAPON CHRISTOPHE
E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP) 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE BOULOGNE BILLANCOURT

ROLLAND ANNE-CHARLOTTE
E - ENTREPRISE ET SANTE 91 AVENUE ARISTIDE BRIAND 92120 MONTROUGE

RUTCZYNSKA IZABELA
C - CHEZ MME LIPINSKA 98 RUE JEAN JAURES 92300 LEVALLOIS PERRET

SAINTYVES GUILLAUME
E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP) 157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX CLAMART

VITTE ELISABETH
E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP) 100 BD DU GENERAL LECLERC CLICHY

QUALIFICATIONS

Qualification du 14 octobre 2009

DR ABOUCAYA DAVID	*MEDECINE GENERALE*
DR BACLE FRANCOISE	*MEDECINE GENERALE*
DR BAGHER MARIANNE	*MEDECINE GENERALE*
DR BELLIOT CLAIRE	*MEDECINE GENERALE*
DR BRIERE-SAVARD ARMELLE	*MEDECINE GENERALE*
DR CHIEP MATHEN	*MEDECINE GENERALE*
DR COMPAGNON THIERRY	*MED.APP.AUX SPORTS*
	MEDECINE GENERALE
DR CORLIEU-NADEL FRANCOISE	
	MEDECINE GENERALE
DR DEQUIN PATRICK	*MEDECINE GENERALE*
DR GOSSOT GAELLE	*MEDECINE GENERALE*
DR HERZ MELANIE	*M.G .NOUVEAU REGIME*
DR KREBS FRANCOIS	*MEDECINE GENERALE*
DR LAQUERRIERE CELINE	*MEDECINE GENERALE*
DR LENGLET HUGO	*MEDECINE GENERALE*
DR NAVARRO CAROLINA	*MED.PHYS.ET READAP.*
DR NGUEKEU-TANKE ELODIE	*MEDECINE GENERALE*
DR NOVOSSAD-HERBAUT EMILYA	
	MEDECINE GENERALE
DR OMESSA DOMINIQUE	*MEDECINE GENERALE*
DR OUGIER EVELYNE	*MEDECINE GENERALE*
DR PINTO EMMANUEL	*MEDECINE GENERALE*
DR RAJAMAKI ELENA	*ANESTHESIE REA*
DR RAZIMOWSKY CATHERINE	*MEDECINE GENERALE*
DR REBUFFIC LUC	*MEDECINE GENERALE*
DR SAAL SAMUEL	*PEDIATRIE*
DR VAN BALLENBERGHE CORINNE	

E = Exercice
M = Mixte
C = Correspondance

QUALIFICATIONS suite

	MEDECINE GENERALE
DR VEGA CHRISTOPHE	MEDECINE GENERALE
DR YAZID MOURAD	GYN-OBST

Qualification du 18 novembre 2009

DR ARQUE JEAN-PAUL	GYN.MED.&OBST
DR BENAMOU PAUL	MEDECINE GENERALE
DR BERLET SABINE	M.G .NOUVEAU REGIME
DR BERNARD ERIK	MEDECINE GENERALE
DR BOURBOTTE LAURENT	MEDECINE GENERALE
DR CARCAILLE MAUD	MEDECINE GENERALE
DR CHALLAL SALIMA	RHUMATOLOGIE
DR CORDIER ANNE-GAEL	GYN-OBST
DR DELORME GERALDINE	MEDECINE GENERALE
DR DOUCE-LENGAIGNE CLAIRE	M.G.ANCIEN REGIME
DR DUMAS SOPHIE	MEDECINE DU TRAVAIL
DR GAUDIN SOPHIE	MEDECINE GENERALE
DR GOUYA LAURENT	GENETIQUE MEDICALE
DR JOSSERAND JULIEN	ANESTHESIE REA
DR LAYEC SABRINA	GASTRO.ENT. ET HEP
DR LEBORGNE-MEYER ANNE-SOPHIE	CARDIO. ET MAL VASC
DR LE DU DAMIEN	MEDECINE GENERALE
DR LEGKOBYT TATIANA	MEDECINE GENERALE
DR LEY LEA	ANESTHESIE REA
DR LORIGNY SEVERINE	M.G .NOUVEAU REGIME
DR LOUDENOT ANNE	PEDIATRIE
DR MALGOUYRES ISABELLE	M.G .NOUVEAU REGIME
DR MARCENKO JELENA	ORL CHI.CERV.FACIALE
DR MASPERO CLEMENCE	MEDECINE GENERALE
DR MERAZGA SALIM	MEDECINE GENERALE
DR MINKO FREDERIC	M.G .NOUVEAU REGIME
DR MONIN-HOVHANNESSIAN CHARLOTTE	
DR PASSERON DORICK	CHIR.ORTH.TRAUM
DR PHILONENKO ALEXANDRE	MEDECINE GENERALE
DR RATSIMANDRESY JOSE	GENERALE
DR RAUTOU PIERRE-EMMANUEL	GASTRO.ENT. ET HEP
DR RENAUDON DELPHINE	MEDECINE GENERALE
DR RENNUIT ISABELLE	ANESTHESIE REA
DR RICHEZ SOPHIE	PSYCHIATRIE
DR ROZENBERG GAELLE	PSYCHIATRIE
DR SELLAM BENJAMIN	ANESTHESIE REA
DR TOUSSAINT AMELIE	ANESTHESIE REA
DR WARWICK BERTILLE	M.G .NOUVEAU REGIME

Qualification du 9 décembre 2009

DR BENGUIGUI JULIEN	M.G .NOUVEAU REGIME
DR BOURBOTTE LAURENT	MEDECINE GENERALE
DR CHARLANNE-DAGORNE MARIE AUDE	MEDECINE DU TRAVAIL
DR COLAS FREDERIC	RAD.DIAG.IM.MED.
DR DALU ALEXANDRA	M.G .NOUVEAU REGIME
DR D'ASSIGNIES GASPARD	RAD.DIAG.IM.MED.
DR DRIKES SYLVAIN	C.M.F ET STOMATO
DR DUFFIET PASCAL	CHIR.GEN.
DR FELTAIN CLAIRE	
DR FROISSART ANTOINE	MEDECINE INTERNE
DR GALLET SEVERINE	PEDIATRIE
DR GALVAO FILIPE	PSYCHIATRIE
DR GHARMAOUI MOHAMED	M.G .NOUVEAU REGIME
DR GILLET ADELINE	GASTRO.ENT. ET HEP
DR GILLET ANNE	M.G .NOUVEAU REGIME
DR HAUTER ANTOINE	MEDECINE DU TRAVAIL
DR KESSLER VALERIE	MEDECINE GENERALE
DR LEBOIME ARIANE	RHUMATOLOGIE
DR LE TAN MY	MEDECINE GENERALE
DR LUQUET-BESSON ISABELLE	MEDECINE GENERALE
DR MOLITOR MARIE-BERNADETTE	GERIATRIE
DR MOURA AGNES	MEDECINE GENERALE
DR NAAR FABIEN	M.G .NOUVEAU REGIME
DR OLIVIER JEAN-YVES	MEDECINE GENERALE
DR PEASE SEBASTIAN	REANIMATION MED
DR PERRINE ISABELLE	GERIATRIE
DR RALU-KOPEC EMILIE	MEDECINE GENERALE
DR RAPON CHRISTOPHE	ANESTHESIE REA
DR ROLLAND ANNE-CHARLOTTE	MEDECINE DU TRAVAIL
DR RUTCZYNSKA IZABELA	PSYCHIATRIE
DR SAADE AHMAD	CHIR. UROLOGIQUE
DR SAINTYVES GUILLAUME	CHIR.GEN.
DR ZAGURY ANNIE	MEDECINE GENERALE

SITES DISTINCTS D'EXERCICE AUTORISES DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Réunion du 14 octobre 2009

Dr Nadia HAUGEN
GÉNÉRALISTE
Exerçant en 1er site : *38, rue des Bas Rogers 92800 PUTEAUX*
2e site : *43, rue Jacotot 92800 PUTEAUX*

Dr Bernard FONTY
SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE
Exerçant en 1er site : *7, boulevard Raspail 75006 PARIS*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*
3e site : *Clinique Sainte Isabelle - 24 bd du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Réunion du 18 novembre 2009

Dr Elsa ABITBOL
SPÉCIALISTE EN PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE
Exerçant en 1er site : *18 Avenue de Lowendal - 75015 PARIS*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Dr Nils BRION
SPÉCIALISTE EN MEDECINE INTERNE
Exerçant en 1er site : *50 rue du Rocher 75008 PARIS*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Dr Patricia BARRY
SPÉCIALISTE EN RADIO-DIAGNOSTIC
Exerçant en 1er site : *Clinique Les Martinets 97 Avenue Albert 1er 92500 - RUEIL MALMAISON*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Dr Catherine BEGES
SPÉCIALISTE EN RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE
Exerçant en 1er site : *105 Avenue Charles De Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Dr Jérôme BERARD
SPÉCIALISTE EN GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
Exerçant en 1er site : *5 rue Paul Valery - 75116 PARIS*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Dr Marie Pierre DESVIGNES-DIZIAIN
GÉNÉRALISTE
Exerçant en 1er site : *1 rue Miliau Cainnec - 22300 PLOUMILLIAU*
2e site : *EHPAD Résidence Champfleury 12 rue Jules Hetzel - 92310 SEVRES*

Dr Jean Michel JAIS
SPÉCIALISTE EN CARDIOLOGIE
Exerçant en 1er site : *12, rue de la Pompe - 75116 PARIS*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*
3e site : *Clinique Ambroise Paré – 27, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Réunion du 9 décembre 2009

Dr Eric BAUTRANT
SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE
Exerçant en 1er site : *25, avenue victor Hugo – 13100 AIX EN PROVENCE*
2e site : *Clinique Ambroise Paré – 27, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Dr Michèle CAZAUBON
SPÉCIALISTE EN ANGÉIOLOGIE
1er site : *17 rue Mesnil - 75116 PARIS –*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Dr Alexandre STANOVICI
SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE
Exerçant en 1er site : *25, rue Pierre Demours -75017 PARIS*
2e site : *Clinique LAMBERT 65 avenue Foch – 92250 LA GARENNE COLOMBES*
3e site : *Clinique CHEREST 1, rue Pierre Cherest – 92200 NEUILLY*

Dr Olivier BADELON
SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE
Exerçant en 1er site : *14 rue du Conseiller Collignon -75016 PARIS*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*
3e site : *Clinique la Montagne 12, rue La Montagne 92400 COURBEVOIE*

Dr Alexandre FOUQUIER D'HEROUEL
GÉNÉRALISTE
Exerçant en 1er site : *109 bis avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE*
2e site : *Institut d'oncologie HARTMANN – 38 rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS PERRET*

Dr Jean GUILLON
GÉNÉRALISTE
Exerçant en 1er site : *117 rue Cambronne – 75015 PARIS*
2e site : *Hôpital AMERICAIN DE PARIS – 63, bd Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE*

Activités extérieures des Conseillers Ordinaux
Au 4e trimestre 2009

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

LE DOCTEUR JEAN-CLAUDE LECLERCQ

Président, a représenté l'Ordre les :

1 octobre, 17 décembre : Formation Restreinte CROM (Paris)
2 octobre, 24 novembre : Réunion « grippe » Mairie de Neuilly S/Seine
6 octobre : Réunion CA Maison des Adolescents du 92 (Neuilly)
6 octobre : Réunion au CROM (Paris)
14 octobre : Commission d'Ethique du CDO 92 (Asnières)
19 octobre : Réunion « grippe » Théâtre de Neuilly S/Seine
24 octobre : Assemblée Générale de la CARMF (Paris)
26 octobre : Diner de travail avec le Président du CDO 93 (Paris)
6 novembre : Obsèques du Dr Françoise ROMAIN (Boulogne)
12 novembre : Visite d'un centre de vaccination (Neuilly)
24 novembre : Réunion « Commission du changement de site » (Asnières)
2 décembre : Visite Immeuble « Le Volta » (Puteaux)
9 décembre : Commission d'Appel en Matière Administrative (CNOM) (Paris)
15 décembre : Légion d'Honneur Maître Catherine Paley-Vincent (avocat du CDO 92) (Paris)
19 décembre : Réunion des Trésoriers au CNOM (Paris)

LE DOCTEUR JEAN-ALAIN CACAULT

Secrétaire Général, a représenté l'Ordre les :

1er octobre : Inauguration Centre Pédiatre CH Neuilly rénové
6 octobre : ASS CROM + URML = Le Portail Informatique IDF
14 octobre : ADK 92
16 octobre, 20 octobre : Commission Nationale Permanente CNOM
19 octobre : Assemblée Générale du Conseil Régional de L'Ordre des Médecins (Paris)
22 octobre : C.A Hôpital de Neuilly
24 octobre : Assemblée Générale CARMF
12 novembre : Amicale des Médecins de Neuilly
17 novembre : Commission disciplinaire CROM
17 novembre : Bureau du CROM IDF
19 novembre : Entretien CARMF Mr EMMERICH
24 novembre : Réunion « Commission du changement de site » (Asnières)
26 novembre : Amicale des Médecins de Nanterre

LE DOCTEUR PHILIPPE HERMARY

Trésorier, outre les rendez-vous nécessités par sa charge, a représenté l'Ordre les :

9 octobre : AFEM (Paris)
13 octobre : Conseil de Surveillance Hôpital A. Béclère (Clamart)
23 octobre : Perquisitions
17 novembre : Audience au CROM (2 affaires)
21 octobre, 5-9-12-18 et 30 novembre, 14 et décembre : Saisies de dossiers
24 novembre : Réunion « Commission du changement de site » (Asnières)
2 décembre : Visite Immeuble « Le Volta » (Puteaux)
10 décembre : Réunion à l'Amicale des Médecins de Montrouge
17 décembre : Formation Restreinte au CROM (Paris)
19 décembre : Réunion des Trésoriers au CNOM (Paris)

LE DOCTEUR PHILIPPE BIDAULT

12 octobre, 9 décembre : Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)
24 novembre : Saisie de dossier
14 octobre : Commission d'Ethique du CDO 92 (Asnières)

LE DOCTEUR OLIVIER CANET

20 octobre, 1er décembre : Conseil de Surveillance Hôpital Beaujon
24 novembre : Réunion « Commission du changement de site » (Asnières)

LE DOCTEUR JACQUES CARDEY

4 novembre : Commission de Conciliation (Asnières)

LE DOCTEUR ERIC CASTIGNOLI

18 novembre : Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)

LE DOCTEUR PHILIPPE COSTIL

18 novembre : Demande ouverture site urologie (enquête)

LE DOCTEUR ALAIN DUPREY

23 septembre : Commission de Conciliation (Asnières)

LE DOCTEUR JEAN-PIERRE GASTON-CARRERE

14 octobre : Commission d'Ethique du CDO 92 (Asnières)
19 octobre, 04 décembre : Saisies de dossiers
12 octobre et 9 décembre : Présidence Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)
17 décembre : Commission de Conciliation (Asnières)
7 juillet, 13 octobre, 17 novembre et 15 décembre : CODERST (Nanterre)

LE DOCTEUR GERARD-HENRY GENTY

14 septembre : Communication ADK
23 septembre, 14 octobre, 4 et 18 novembre, 9 décembre : Présidence de la Commission de Conciliation (Asnières)
7 octobre : Communication ADK radio Africa
8 octobre : Réunion ANTONY + Roselyne Bachelot ADK
18 novembre, 7 décembre : Bureau ADK
4 novembre : CA Fondation Roguet
24 novembre : Réunion « Commission du changement de site » (Asnières)
9 décembre : CA ADK

Activités extérieures des Conseillers Ordinaux Au 4e trimestre 2009 suite

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

LE DOCTEUR CHRISTIAN HUGUE

14 octobre : Commission d'Ethique du CDO 92 (Asnières)
9 et 17 décembre : Commission de Conciliation (Asnières)

LE DOCTEUR YANN LEFEBVRE

29 juin : Commission de Surveillance - Hôpital R. POINCARE
14 octobre : Présidence Commission d'Ethique du CDO 92 (Asnières)
15 octobre : Colloque sur DERIVES SECTAIRES-AN
20 octobre : Perquisition Europe Assistance
23 octobre : Commission d'activité libérale Hôpital Ambroise Paré
6 novembre : Saisie de Dossier

LE DOCTEUR LYDIA MARIE-SCEMAMA

14 octobre : Commission d'Ethique (Asnières)

LE DOCTEUR ALEXIS MARION

14 octobre : Commission d'Ethique (Asnières)
16 octobre : Réseau Obésité Hôpital Ambroise Paré (Boulogne)
3 et 4 décembre : Colloque International « Jeux du foulard » (Paris)

LE DOCTEUR SABINE MONIER

28 octobre : Saisie de Dossier

LE DOCTEUR JEAN-PHILIPPE MONPEZAT

14 octobre : Commission d'Ethique du CDO 92 (Asnières)
14 octobre : Commission de Conciliation (Asnières)

LE DOCTEUR MARYSE RAMBAUD-DEBOUT

14 octobre, 9 décembre : Commission de Conciliation (Asnières)
9 décembre : Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)

LE DOCTEUR FRANCOIS ROMAIN

14 octobre : Commission d'Ethique (Asnières)

LE DOCTEUR ALAIN SEMERCIYAN

24 novembre : Réunion « Commission du changement de site » (Asnières)
2 décembre : Présidence de la commission d'Activité Libérale de l'Hôpital Antoine Béclère
7 décembre : Saisie de Dossier

LE DOCTEUR VERONIQUE THYS

1er octobre : Rapport d'enquête : demande d'ouverture d'un 2e site d'exercice
14 octobre : Commission d'Ethique (Asnières)
9 décembre : Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale (Asnières)
10 septembre : Commission d'Ethique (Asnières)

LE DOCTEUR DENIS VAILLANT

20 mars et 12 juin : Commission de Surveillance de l'Hôpital Louis Mourier

LE DOCTEUR BRUNO VUILLEMIN

22 et 28 octobre, 3 novembre : Saisies dossiers
8 octobre : Commission de Surveillance de l'Hôpital Ambroise Paré
13 novembre : « INTELLI CURE » Académie Nationale de Médecine (Paris)

EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF • EN BREF

Confrères qui pensez à arrêter votre activité

Pensez à prévenir votre Conseil Départemental environ 3 mois avant l'arrêt et l'URSSAF 1 mois avant l'arrêt.

Que faire de vos dossiers médicaux ?

Si vous avez la chance d'avoir un successeur, le fichier lui sera cédé.

Si vous n'avez pas de successeur, ce qui est malheureusement bien souvent le cas , vos patients sont les destinataires normaux de leur propre dossier (loi Kouchner 4/3/2002).

Dans les deux cas il est souhaitable que vos patients soient prévenus environ 6 mois auparavant à l'occasion d'une consultation.

Vous devez leur faire un mailing (fiscalement déductible) lors de votre arrêt définitif en les remerciant de la confiance qu'ils vous ont témoignée et selon les cas, soit en leur demandant de reporter cette confiance sur votre successeur, soit en leur demandant de prendre contact avec vous, pour venir récupérer leur dossier.

Un conseil : faites des photocopies des dossiers qui pourraient être sources de litige, pour parer à une éventuelle plainte tardive et donnez à vos héritiers les coordonnées de l'assureur en RCP qui vous assurait jusque là !